



Caen, le 05 mai 2017

CONVOCAATION

Chère adhérente, cher adhérent,

J'ai l'honneur de vous convier à l'**Assemblée Générale Ordinaire**¹ du
Conquérant Badminton Club de Caen, qui aura lieu le :

Mercredi 28 JUIN 2017 à 19 heures

A la maison des associations de CAEN, 7 bis rue neuve bourg l'abbé à Caen

ORDRE DU JOUR :

- Rapport Moral
- Rapport Financier
- Rapport d'activités
- Résultats Sportifs
- Projets 2016-2017
- Election au comité directeur
- Questions diverses (voir annexe²)

La fin de l'Assemblée Générale est prévue à 21h00. Elle sera suivie d'un pot de l'amitié.

Si le quorum n'est pas atteint (1/6 des adhérents), une nouvelle Assemblée Générale sera convoquée.

Le Président

Flavien PAUTREL

¹ Conformément à nos statuts les jeunes nés après le 28/06/98 ne peuvent pas voter, ils devront être représentés par leur tuteur légal.

² Seules les questions diverses déposées en temps pourront être abordées.



PROCURATION

Je soussigné(e).....membre du C.B.C.C., donne pouvoir à

Mme ou Mr.....membre du C.B.C.C., pour agir en mon nom

lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2017

Fait à :..... le / / 2017

Signature



QUESTIONS DIVERSES

Pour l'Assemblée Générale 2017

à remettre à un membre du C.A. ou à envoyer (courriel, courrier) avant le 15 juin 2017



.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



2ⁱ è m e C O N V O C A T I O N

Chère adhérente, cher adhérent,

J'ai l'honneur de vous convier à l'**Assemblée Générale Ordinaire**³ du

Conquérant Badminton Club de Caen, qui aura lieu le :

Mercredi 28 JUIN 2017 à 19 heures 30

A la maison des associations de CAEN, 7 bis rue neuve bourg l'abbé à Caen

ORDRE DU JOUR :

- Rapport Moral.
- Rapport Financier.
- Rapport d'activités.
- Projets 2016-2017
- Résultats Sportifs.
- Election au comité directeur.
- Questions diverses (voir annexe⁴)

La fin de l'Assemblée Générale est prévue à 21h30. Elle sera suivie d'un pot de l'amitié.

La première Assemblée Générale n'ayant pu se tenir en l'absence du quorum, pour cette deuxième convocation, le quorum n'est plus requis.

Le Président

Flavien PAUTREL

³ Conformément à nos statuts les jeunes nés après le 28/06/1999 ne peuvent pas voter, ils devront être représentés par leur tuteur légal.

⁴ Seules les questions diverses déposées en temps pourront être abordées.